



ÉPREUVES PRÉLIMINAIRES

Les épreuves préliminaires vérifient les connaissances du candidat dans les trois langues usuelles du pays : le luxembourgeois, le français et l'allemand

Qui peut s'inscrire ?

Peuvent s'inscrire aux épreuves :

- les détenteurs d'un diplôme préparant à la fonction d'instituteur
- les candidats inscrits dans une formation menant à un diplôme préparant à la fonction d'instituteur dès le premier trimestre

Déroulement

- une épreuve écrite et une épreuve orale par langue
- en cas d'échec : le candidat doit refaire l'épreuve orale et/ou écrite de cette langue lors d'une session ultérieure

Prochaine session

- deux sessions d'épreuves préliminaires par année scolaire : pendant le congé de la Toussaint et les vacances de Pâques
- prochaine session : du **28 octobre au 5 novembre 2023**

Dispense

- une dispense peut uniquement être demandée pour les épreuves en luxembourgeois

Plus d'informations :



preliminaires.ef@men.lu



STAGE PRÉPARANT À LA FONCTION D'INSTITUTEUR

Le stage d'insertion professionnelle dure max. deux ans et est organisé par l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN).

Conditions d'admission au stage

- être détenteur d'un **diplôme d'enseignement supérieur** habilitant à enseigner au cycle 1, aux cycles 2 à 4 ou dans les quatre cycles de l'enseignement fondamental ;
- passer avec succès les **épreuves préliminaires** au concours ;
- se classer en rang utile dans au moins une des deux options du **concours**.

Documents à fournir (avant le début du stage)

- attestation de formation de base en matière de secourisme ;
- brevet élémentaire de sauvetage aquatique (Brevet Junior Life Saver) ;
- attestation d'activités d'enfants ou d'encadrement d'adolescents âgés entre 3 et 18 ans, d'un volume de 80 heures au moins, accomplies dans un contexte scolaire ou non scolaire, rémunérées ou non rémunérées et organisées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par un organisme privé ou une institution publique, reconnue par le ministre.